

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

TÉLÉGRAMME DÉPART EN CLAIR

PARTIE RÉSERVÉE POUR L'ACHEMINEMENT

Indicateurs d'acheminement	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
URGENCE							
DE	ORIGINE		N° D'ENREGISTREMENT		Date – Heure – Dépôt – Lettre fuseau		

RÉDIGEZ VOS TÉLÉGRAMMES SELON LES DIRECTIVES DE LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE SUR LA CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE

Cocher éventuellement	VOIES AUTORISÉES	☐	PARTIE RÉSERVÉE A L'EXPÉDITEUR	
	AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION	☐		
la mention utile	À TÉLÉPHONER A L'ARRIVÉE	☐	MENTION D'URGENCE (éventuellement)	Nom du rédacteur : LE BEGUEC Vincent, Contrôleur général conseiller judiciaire
			URGENT	N° de téléphone : 01 49 27 48 87

DE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR – DGPN

À DCSP – DCCRS – DCPAF

POUR INFO : MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR – CABINET – PP – DCPJ – DCRFPN – IGP

N° DE TEXTE : DGPN/CAB/JUD/N°2020-01001D

OBJET : ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE – MODALITÉS DE MISE EN PLACE DE L'ATTESTATION DÉMATÉRIALISÉE DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

REF : – INSTRUCTIONS DGPN DES 18 – 19 – 20 – 23 – 24 ET 26 MARS 2020

PJ : – UNE FICHE RÉFLEXE DU CENTRE NATIONAL D'ASSISTANCE AUX UTILISATEURS (CNAU)

TEXTE :

À COMPTER DU 6 AVRIL 2020 UNE VERSION NUMÉRIQUE DE L'ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE SERA DISPONIBLE SUR LE SITE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ELLE NE SE SUBSTITUE PAS AU DOCUMENT « PAPIER » QUI RESTE TOUJOURS VALIDE ET POURRA ÊTRE PRODUIRE PAR LES PERSONNES POUR JUSTIFIER DE LA RÉGULARITÉ DE LEURS DÉPLACEMENTS.

UN **FORMULAIRE DISPONIBLE EN LIGNE** PERMET DE RENSEIGNER LES CHAMPS REQUIS – IDENTIQUES À LA VERSION « PAPIER » – ET DE GÉNÉRER UN **FICHER DE TYPE PDF** AINSI QU'UN « **QR CODE** » CONTENANT L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS SAISIES.

CES INFORMATIONS POURRONT ÊTRE PRÉSENTÉES SOUS FORME NUMÉRIQUE LORS D'UN CONTRÔLE (TÉLÉPHONE PORTABLE – TABLETTE NUMÉRIQUE).

LA **NOTE TECHNIQUE JOINTE ÉTABLIE PAR LE CNAU** (ÉGALEMENT EN LIGNE SUR LE SITE DU CNAU ET SUR CHEOPS-NG) PRÉSENTE LE DISPOSITIF AINSI QUE LES MODALITÉS DE CONFIGURATION ET D'UTILISATION DES TERMINAUX NEO QUI SERONT EXCLUSIVEMENT UTILISÉS POUR LIRE LE QR CODE ET CONTRÔLER LA RÉGULARITÉ DES ATTESTATIONS AINSI PRODUITES.

LE CONTRÔLE RESTE POSSIBLE EN LISANT SIMPLEMENT L'ATTESTATION GÉNÉRÉE EN PDF SUR LE PORTABLE OU LA TABLETTE DE LA PERSONNE CONTRÔLÉE (INDISPONIBILITÉ DES NEO).

L'INTERROGATION DES FICHIERS DE POLICE VIA LA « **MESSAGERIE TACTIQUE** » S'EFFECTUERA COMME D'HABITUDE À L'AIDE DE LA BANDE DITE « MRZ » DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ PRÉSENTÉE LORS DU CONTRÔLE.

LES EFFECTIFS CHARGÉS DES CONTRÔLES SUR LA VOIE PUBLIQUE S'ASSURERONT DE L'IDENTITÉ DES PERSONNES ET AURONT NOTAMMENT ACCÈS À LA **DATE ET HEURE DE CRÉATION** DU DOCUMENT.

POINT D'ATTENTION

L'ATTESTATION DÉMATÉRIALISÉE DOIT ÊTRE CRÉÉE AVANT LE DÉBUT DU DÉPLACEMENT. SI LA DATE DE CRÉATION PERMET DE DÉDUIRE QUE L'ATTESTATION A MANIFESTEMENT ÉTÉ CRÉÉE APRÈS LE DÉBUT DU DÉPLACEMENT, NOTAMMENT JUSTE AVANT LE DÉBUT DU CONTRÔLE, LA PERSONNE CONTRÔLÉE POURRA ÊTRE VERBALISÉE (CONTRAVENTION DE 4^e CLASSE – **NATINF 33 466** – DÉPLACEMENT HORS DU DOMICILE SANS DOCUMENT JUSTIFICATIF CONFORME DANS UNE CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE OÙ L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE EST DÉCLARÉ).

EN PERMETTANT UNE LECTURE À DISTANCE DES ATTESTATIONS NUMÉRIQUES, CE NOUVEAU DISPOSITIF SÉCURISE ET ACCÉLÈRE LES OPÉRATIONS DE VÉRIFICATION DE CES DOCUMENTS.

VOUS INFORMEREZ PAR AILLEURS LES EFFECTIFS PLACÉS SOUS VOTRE AUTORITÉ QUE « **L'ATTESTATION EMPLOYEUR** » N'EST PAS DÉMATÉRIALISÉE, LE DOCUMENT « PAPIER » RENSEIGNÉ ET SIGNÉ PAR L'EMPLOYEUR RESTANT L'UNIQUE DOCUMENT FAISANT FOI.

VOUS RENDREZ COMPTE DE TOUTE DIFFICULTÉ DE MISE EN ŒUVRE AU CONSEILLER JUDICIAIRE DE MON CABINET ET DES DIFFICULTÉS TECHNIQUES AU CONSEILLER TECHNOLOGIES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE.

- STOP ET FIN -

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA POLICE NATIONALE

FRÉDÉRIC VEAUX

